



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-023-2026-03

PUBLIÉ LE 11 MARS 2026

Sommaire

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) - maison des examens / Direction

IDF-2026-03-09-00004 - Arrêté 2026-001 ADM portant délégation de signature administrative de la directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris Créteil et Versailles (2 pages)

Page 3

Service Interacadémique des Examens et
Concours (SIEC) - maison des examens

IDF-2026-03-09-00004

Arrêté 2026-001 ADM portant délégation de
signature administrative de la directrice du
Service Interacadémique des Examens et
Concours des académies de Paris Créteil et
Versailles

ARRÊTÉ n°2026-001 ADM
portant délégation de la signature administrative
de la directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.222-4 à D.222-10-1 ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018 nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 17 mai 2023, portant renouvellement de nomination de Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) ;

VU l'arrêté ministériel du 20 mars 2025 portant nomination de Madame Aurore COLLET, directrice du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles.

ARRÊTE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurore COLLET, directrice du SIEC, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC.

Délégation de signature est aussi donnée en matière administrative à compter du 6 mars 2026 pour tous actes et décisions dans la limite de ses compétences à :

Monsieur Nicolas DAUPHIN, chef de la division de la logistique, du patrimoine, de la sécurité des salles et de la surveillance.

Article 2 :

La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 09/03/2026

Aurore COLLET

Signé

Directrice du SIEC

Signature de la personne ayant reçu délégation de la signature administrative :

Monsieur Nicolas DAUPHIN, chef de la division de la logistique, du patrimoine, de la sécurité des salles et de la surveillance.

Signé